

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

La réunion du Conseil Municipal du 17 septembre s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres saufs : Mme Annie MAUTE qui a donné procuration à M. BRESSELLE Pierre.

Excusés : M. Jean-Marc SOULIER, M. Félix GRANGEON, M. Bernard BESSETTE ;

Monsieur Julien SURREL a été élu Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 18 Juin 2018 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

CONVENTION DE PREVENTION PREVOYANCE AGENTS

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 26 février 2018, mandat avait été donné au CDG 43 pour lancer une consultation portant sur une protection sociale complémentaire de prévoyance. Le groupement VYV-MNT a été retenu. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention, fixe le niveau de participation à 12€/mois et réglera une participation annuelle de 5€ par agent au titre de la convention de mutualisation. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents afférents à la convention.

EXTENSION ALIMENTATION ENERGIE TERRAIN COUTEAUX

Monsieur le Maire expose que les travaux d'extension basse tension peuvent être réalisés par le SDE 43. La participation de la commune est fixée à 840€. Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet et sa réalisation par le SDE à l'unanimité.

ENFOUISSEMENT TELECOM A LA CHARTREUSE

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'avant-projet d'enfouissement Télécom à la Chartreuse en coordination avec les travaux de renforcement – restructuration des réseaux basse tension et éclairage public, confie les travaux au SDE 43 pour une participation communale de 9 998,48€ et autorise à M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage.

CONTRAT DE LOCATION PARCELLE AM n° 15

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. Jean-Luc MAURIN, exploitant forestier sur la commune. M. MAURIN est à la recherche d'une parcelle pour y entreposer du bois. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de louer la parcelle AH, n° 15 à M. MAURIN.

PERSONNELS

Le comité technique paritaire du 12 juin 2018 a émis un avis favorable aux promotions. Il convient donc de créer les postes :

- adjoint technique principal 1^{ère} classe au 01/11/2018
- agent de maîtrise au 01/07/2018

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la création des postes et le tableau des effectifs mis à jour.

CREATION DU COMPLEXE DU VOURZET (tarifs de location, règlement d'utilisation, convention d'utilisation)

Monsieur le Maire rappelle les travaux de la commission municipale de juin 2018. Après quelques ajustements les conditions et tarifs de location sont approuvés par le conseil municipal à l'unanimité ainsi que le règlement et la convention d'utilisation.

CONVENTION CAUE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de signer la nouvelle convention de certificats d'énergie avec le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). A l'unanimité le conseil municipal valide la proposition.

EVALUATION DES TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose que les terrains qui ne sont pas dans l'actif de la commune doivent être évalués pour permettre de régulariser les cessions et de les inscrire au bilan comptable. Monsieur le Maire propose de fixer à 1 franc le m² (valeur de l'époque) le prix des terrains. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.